



Petit guide de rentrée en 6^{ème} au collège Les Vallées

*Les informations communiquées ici sont données à titre indicatif.
Elles sont donc susceptibles d'être modifiées et plus particulièrement
certains points qui sont directement liés à la présence ou non de certains
professeurs l'an prochain (activités péri scolaires, ateliers, etc)*

C'est la rentrée !

Le jour J (lundi 4 septembre 2017 sauf changement), les élèves de 6^{ème} seront accueillis au collège distinctement des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

L'accueil des élèves est effectué dans la cour du collège par le chef d'établissement (Principale et/ ou son adjointe) et les professeurs principaux. Les listes des élèves de chaque classe ne sont pas affichées. Les 150 élèves sont appelés un par un, classe après classe (prévoyez deux heures d'attente au plus). Ensuite, les élèves sans leurs parents montent en classe. Le professeur donne de nombreuses informations aux élèves et distribue plusieurs documents :

- les emplois du temps,
- les carnets de liaison,
- les fiches de renseignements,
- les manuels scolaires pour chaque matière (éventuellement un jour ultérieur),
- les cartes de cantine,
- les numéros des casiers (à partager avec un camarade),
- le livret d'accueil du collège pour l'entrée en 6^{ème}.

Le premier jour, les demi-pensionnaires de 6^{ème} apprennent le fonctionnement de la cantine.

Fonctionnement du collège

Les horaires

Début des cours	souvent à 8h25, parfois à 9h25.
Pause méridienne	de 11h30 à 13h00 ou 12h30 à 14h00 (deux services successifs de cantine).
Fin des cours	au plus tard à 17h05 et à 12h30 le mercredi.

Les autorisations de sortie du collège

- Une autorisation permanente est à signer par les parents sur le carnet de liaison de l'élève afin de l'autoriser, tout au long de l'année, à sortir plus tôt du collège en cas d'absence d'un professeur après le dernier cours de l'après-midi (s'il est demi-pensionnaire) ou de la matinée (s'il est externe) et/ou en cas de permanence non suivie de cours.
- Une autorisation d'absence cantine peut exceptionnellement être accordée en cas d'absence d'un professeur d'au moins deux heures autour de la pause méridienne. La demande est à retourner au plus tard la veille au bureau de la « vie scolaire ».

Les emplois du temps

- Ils sont précisés dans le carnet de liaison de chaque élève, de même que le règlement intérieur du collège. L'emploi du temps distribué au 1^{er} jour est provisoire et est susceptible d'être ajusté au cours du mois de septembre.
- L'amplitude horaire des emplois du temps en 6^{ème} est limitée à un maximum de 6h de cours par jour ; 7h à partir du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).
- Les 4 heures de sport hebdomadaires sont réparties en deux sessions de 2 heures.

Le déjeuner

- Les élèves sont externes ou demi-pensionnaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi midi). Il est possible de choisir 1, 2, 3 ou 4 jours de cantine par semaine.
- Pour les demi-pensionnaires, l'inscription doit être faite préalablement avant mi-juillet par internet (<https://restauration-scolaire.hauts-de-seine.net>), puis un ajustement des jours choisis est possible fin septembre avec l'emploi du temps définitif.
- Le paiement se fait mensuellement auprès du prestataire (ELIOR) par paiement en ligne, prélèvement automatique, TIP ou chèque à réception de la facture. Les absences non justifiées ou signalées tardivement sont facturées.

Les options obligatoires et facultatives

La rentrée 2016 a été riche en nouveautés de la maternelle au lycée. La plus conséquente concernait la réforme des collèges. Elle a modifié l'offre pédagogique tant sur la forme que sur le fond. Sa mise en œuvre a été complexe. Quelques ajustements interviennent encore. Voici les points les plus marquants que vos enfants rencontreront au fil de leurs années au collège.

De la 6^{ème} à la 3^{ème} tous les élèves auront 26h de cours hebdomadaires.

- 6^{ème}. Les élèves doivent choisir leur première langue vivante : l'anglais ou l'allemand. C'est la langue qu'ils étudieront pendant les quatre années du collège. Il sera impossible d'en changer avant le lycée. Les groupes bilangues anglais-allemand sont de nouveau proposés pour la rentrée 2017.
- 5^{ème}. Tous les élèves, non bilangues, doivent choisir une seconde langue vivante : allemand, espagnol ou italien. Les élèves peuvent choisir d'étudier le latin. Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) s'étalent jusqu'en 3^{ème}. L'élève en suivra trois par année, soit neuf au total. L'un d'entre eux, au choix de l'élève, pourra être présenté à l'examen oral du DNB.
- 4^{ème}. Les élèves qui ont choisi l'option latin en 5^{ème} doivent continuer en 4^{ème}. Enfin, le collège Les Vallées propose une option complémentaire exclusive à la 4^{ème} : l'option sciences sous le parrainage du CNES avec comme objectif la construction et le lancement de mini fusées (<http://www.planete-sciences.org/espace/Activites/Rocketry/>) dans des concours nationaux (Les Vallées 1^{er} au championnat de France 2014, 2nd en 2015, 1^{er} et 2nd en 2016) et internationaux (Les Vallées champion du monde en 2014 et qualifié pour la finale 2016).
- 3^{ème}. Les élèves poursuivent l'apprentissage de leurs deux langues vivantes. Les élèves n'ayant pas l'option langue morte peuvent choisir l'option facultative DP3 : Découverte

Professionnelle 3 heures. En 2014-2015 le projet DP3 avait consisté à créer une mini-entreprise de fabrication de meubles en carton en collaboration avec une association d'entrepreneurs. Parmi les 26h de cours, une aide personnalisée (A.P.) sera dispensée, en groupe, à tous les élèves, dans certaines matières (en fonction du niveau 6^{ème}, 5^{ème} ...).

Vous trouverez plus d'informations sur cette réforme en lisant l'article publié sur notre site internet APELGC <http://www.apelgc.org/spip.php?article546> .

[Les activités périscolaires](#)

Durant la pause méridienne et le mercredi après-midi des activités sportives et ludo-éducatives sont proposées. Les élèves qui le souhaitent s'inscrivent au tout début de l'année scolaire, auprès des professeurs proposant ces activités.

- L'association sportive (AS) : gymnastique, badminton, basket-ball, volley-ball, hand-ball ...
- Le foyer socio-éducatif (FSE) : club sciences, club musical rock, club chorale en partenariat avec le chœur des collèges (<http://choeurdescollèges.com>). L'adhésion au FSE est payante (environ 7€ pour un enfant). Une participation régulière durant toute l'année est obligatoire.
- Le club échecs (à confirmer pour 2017).
- Le journal interne du collège.

[Communication avec le collège](#)

- Le carnet de liaison est l'outil privilégié pour les échanges entre le collège et les familles. Y sont consignés :
 - les billets d'absences et de retards, les autorisations de sortie du collège, les dispenses de sport...
 - si un élève est absent à sa première heure de cours, les parents reçoivent un sms.
 - les échanges entre les parents et les professeurs ou l'administration du collège,
 - les remarques et les sanctions à l'égard des élèves,
 - le règlement intérieur et les chartes du collège.

Attention ! En cas d'oubli du carnet de liaison, l'élève sera consigné après les cours en salle de permanence jusqu'à 17h05. Les parents en seront avertis.

- Un portail internet nommé ENC92 (Environnement Numérique des Collèges des Hauts-de-Seine) permet d'accéder à de nombreuses ressources en ligne. Les rubriques sont renseignées par les professeurs et l'administration. On y trouve :
 - une page d'accueil avec les dernières informations du collège ;
 - un cahier de textes avec les devoirs donnés aux élèves ;
 - l'emploi du temps avec les cours modifiés ou annulés ;
 - les notes des élèves et de la classe, un espace vie scolaire avec les absences et les problèmes de discipline de l'élève ;
 - une rubrique établissement, avec principalement l'agenda du collège et le tableau d'affichage ;
 - les comptes-rendus trimestriels des conseils de classe.

Un identifiant personnel et un mot de passe sont attribués à chaque élève et à chaque parent en début d'année. Insistez auprès de votre enfant pour qu'il ne communique jamais ses mots de passe à des tiers (même les copains).

- Le site internet du collège (www.clg-vallees-garenne.ac-versailles.fr) donne des informations générales liées à la vie du collège.

Méthodologie et travail

- Les professeurs proposent et expliquent les méthodes de travail pour leurs matières en début d'année.
- Il n'y a plus d'heures de soutien scolaire ; ceci est intégré à l'Aide Personnalisée.

Rencontres avec l'équipe pédagogique

- Une réunion d'information est proposée à la rentrée par la principale du collège un samedi matin. Elle est suivie par une réunion collective parents-professeurs pour chaque classe. C'est l'occasion d'obtenir des informations de chaque professeur pour sa propre matière. Un premier retour est fait sur l'ambiance de la classe, le travail fourni, les points positifs et négatifs du groupe classe.
- Des rendez-vous particuliers peuvent être demandés ponctuellement au cours de l'année par les parents ou par un professeur. N'hésitez pas à solliciter les professeurs !
- A la fin du premier trimestre, les parents et les élèves sont reçus individuellement au collège afin que le bulletin de notes du premier trimestre leur soit remis en mains propres. Ce rendez-vous est un moment privilégié d'échanges avec un professeur, souvent le professeur principal. Des appréciations, conseils, avertissements..., pour le travail et le comportement sont précisés pour chaque élève.
- Les bulletins des deux trimestres suivants sont adressés par courrier au domicile de la famille.
- En fin d'année scolaire une fête est organisée au collège où se retrouvent professeurs, élèves et familles. Des expositions et animations autour des projets pédagogiques du collège sont présentées.

Conseils de classe

- Trois conseils de classe sont organisés durant l'année scolaire en décembre, mars et juin.
- Les élèves sont représentés par des élèves délégués de classe (un garçon et une fille autant que possible). Ces élèves sont élus dans chaque classe par l'ensemble des élèves.
- Dans chaque classe les parents sont représentés par des parents d'élèves délégués (un parent par association). Ces parents délégués sont adhérents d'une association de parents d'élèves. Ils assurent la transmission des informations entre les professeurs, les élèves et les familles. Un parent titulaire et un parent suppléant sont nommés pour une année scolaire au sein de chaque association. En prévision des élections des représentants de parents d'élèves, début octobre, vous recevrez des informations de la part des associations :
 - leur profession de foi,
 - la liste des parents qui souhaitent vous représenter au Conseil d'Administration du collège et les différentes commissions.A l'issue des élections, les parents délégués de classes seront nommés par les associations de parents.

- Durant chaque conseil de classe :
 - Le chef d'établissement ou son adjoint(e), et le professeur principal dressent un bilan trimestriel pour la classe (niveau, ambiance, travail, absentéisme ...) ;
 - chaque professeur donne une synthèse du trimestre pour sa matière ;
 - les délégués des élèves et des parents interviennent au nom des groupes qu'ils représentent ;
 - sont ensuite précisés pour chaque élève, les moyennes individuelles et générales. Les éventuelles récompenses attribuées (félicitations, compliments, encouragements) seront supprimées à la rentrée 2017. Les mises en garde (conduite ou travail) ne seront pas mentionnées dans le livret mais consignées dans un feuillet à part joint au livret.

Conseils d'administration

Ils correspondent aux conseils des écoles du niveau primaire.

- Plusieurs conseils d'administration (4 à 7) du collège sont organisés durant l'année scolaire. Ils débattent des différents sujets inhérents au fonctionnement et à l'organisation du collège.
- Les professeurs sont représentés par des professeurs délégués élus.
- Les parents d'élèves sont représentés par des parents d'élèves délégués, adhérents des associations de parents d'élèves et élus lors d'élections début octobre.
- Des élèves délégués sont aussi présents ainsi que des représentants de la mairie et du conseil départemental du 92.

Trucs et astuces

- Prévoyez un cadenas pour le casier dès la rentrée avec au moins deux clefs ou avec une combinaison car les casiers sont à partager entre deux élèves.
- Chaque élève doit apporter son papier toilette ou un paquet de mouchoirs car le papier n'est pas laissé dans les toilettes par l'établissement. Il est distribué, à la demande, par la vie scolaire.
- La liste des fournitures vous sera communiquée durant l'été. Le jour de la rentrée, il est inutile de venir avec toutes les fournitures, un cahier et une trousse garnie suffiront. Contrairement à l'école primaire, les élèves ne laissent (presque) rien au collège.
- Le collège dispose d'un local à vélos et trottinettes. N'oubliez pas la chaîne et le cadenas !
- Lors de la remise des manuels scolaires votre enfant doit vérifier scrupuleusement leur état et indiquer lui-même l'état réel sur sa fiche. Insistez au préalable auprès de votre enfant sur l'importance de la vérification car tout livre en moins bon état à la fin de l'année pourra vous être facturé. Prévoir un sac solide pour les ramener à la maison.
- Les élèves doivent apprendre très régulièrement leurs leçons. On ne le répétera jamais assez : c'est la base incontournable d'un bon apprentissage et d'une scolarité réussie.
- Les livres et cahiers à apporter en classe changent d'un jour à l'autre. Par crainte d'en oublier et d'en être sanctionné certains enfants apportent tout et leur cartable est trop lourd. Dès le début de l'année, aidez votre enfant à sélectionner et à vérifier le contenu de son cartable en fonction de son emploi du temps du lendemain. Son dos vous en sera reconnaissant.

- La scolarité du collège procure une fausse impression de facilité : redoublement exceptionnel et passage en seconde même sans le brevet. La fin de 3^{ème} et la fin de 2^{nde} peuvent donner lieu à un réveil douloureux avec une orientation non souhaitée. Il sera alors trop tard pour combler les lacunes accumulées. Les lycées techniques et autres voies professionnelles ne sont pas forcément toutes plus faciles d'accès que les lycées généraux : certains lycées techniques requièrent de solides dossiers scolaires pour y accéder.
- Une autonomie accrue de votre enfant est indispensable et doit être progressive. Cela ne signifie pas un moindre suivi de la part des parents, bien au contraire ... et même jusqu'au lycée pour certain(e)s. Un suivi plus discret est possible grâce à l'ENC et au carnet de liaison.
- Inspectez souvent le carnet de liaison ; il y a plein d'informations qui vous sont destinées.
- L'arrivée au collège coïncide souvent avec la possession d'un téléphone et d'un ordinateur personnel et donc l'accès à Internet ... pour le meilleur et pour le pire. Il ne faut pas sous-estimer le potentiel destructeur d'Internet à l'encontre de votre enfant, si son usage n'est pas maîtrisé. Nous vous conseillons de définir et appliquer des règles d'utilisation : soyez fermes dès leur mise en place et tenez bon ! Cette année seuls les élèves de 5^{ème} et 3^{ème} ont pu bénéficier d'une séance d'information sur le thème des dangers d'Internet. Vous pouvez consulter à ce sujet le compte-rendu APELGC de la séance d'informations qui s'est tenue en 2014 : <http://www.apelgc.org/spip.php?article356>.
- N'oubliez pas de vous inscrire sur le site P@SS92 (à partir du 1^{er} septembre en principe) afin de bénéficier à la rentrée d'une subvention annuelle de 80€ par élève pour les activités périscolaires parmi un large choix proposé : musique, sport, ... (<https://pass.hauts-de-seine.net>).
- Visitez les sites internet :
 - ONISEP (www.onisep.fr). Vous y trouverez de nombreuses informations sur les parcours scolaires au niveau national.
 - APELGC (www.apelgc.org) Vous y trouverez des articles et des informations locales, répertoriées par les parents, adhérents de l'association APELGC.

Rencontrez l'APELGC !

- Une réunion d'information vous sera proposée rapidement après la rentrée. Les parents qui le souhaitent, qu'ils soient membres de l'association ou non, sont invités à y participer.
- D'autres réunions sont organisées dans le courant de l'année en fonction des besoins de l'association et de l'actualité du collège.
- Tous les parents de l'APELGC sont à votre écoute durant l'année scolaire. N'hésitez pas à les solliciter.
- Vous quittez l'école primaire et vous souhaitez rejoindre l'APELGC au collège Les Vallées. Contactez dès maintenant vos représentants au collège pour bénéficier des informations les plus récentes.

Marie Delaune
Présidente de l'APELGC

06 84 63 37 12

famille.malaquin@laposte.net

Eric Julien
Tête de liste APELGC collège Les Vallées

06 20 68 52 65

eric.julien.lgc@sfr.fr